
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres
sur le territoire de la municipalité Les Cèdres
par Hydro-Québec**

Dossier 3211-02-303

Le 21 septembre 2017

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres sur le territoire de la municipalité Les Cèdres par Hydro-Québec, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2016-01-19	Réception de l'avis de projet
2016-02-24	Réception du paiement pour le traitement de l'avis de projet
2016-02-26	Délivrance de la directive
2017-04-06	Réception de l'étude d'impact
2017-06-13	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-08-08	Réception de l'addenda n° 1
2017-09-28	Réception d'un complément d'information (électronique)

2. DESCRIPTION DU PROJET

La centrale hydroélectrique des Cèdres est située sur le fleuve Saint-Laurent entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis sur le territoire de la municipalité Les Cèdres (municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges). Les conditions hydrodynamiques du secteur sont presque entièrement contrôlées par des ouvrages hydrauliques. L'un de ceux-ci est la digue du canal d'amenée de la centrale des Cèdres. Cette dernière, d'une longueur totale de 3 km, relie la centrale à l'Île aux Vaches et forme une démarcation entre le canal d'amenée et les bassins de Saint-Timothée et de la Pointe-du-Buisson.

La digue de la centrale des Cèdres a été construite en 1913 et 1914. Elle fait l'objet d'une inspection six fois par année, conformément à la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.0), afin d'y déceler toutes anomalies pour la sécurité de l'ouvrage. Il a été constaté, lors de ces inspections, que la digue présente une problématique d'érosion de la fondation et de stabilité des pentes à certains endroits critiques. Le projet consiste donc à apporter les correctifs nécessaires pour assurer la sécurité de l'ouvrage. À cet effet, des travaux d'imperméabilisation par déversement de till dans l'eau seront effectués sur le côté nord de l'ouvrage sur une longueur d'environ 325 m. Sur la pente de la digue du côté sud, des ouvrages de filtre inverse, constitués de différents matériaux granulaire, seront construits sur certains secteurs dans le bassin de Saint-Timothée et de la Pointe-du-Buisson sur une longueur d'environ 1305 m. Des travaux de stabilisation en enrochement seront également effectués sur certains secteurs du côté sud de la digue dans le bassin Saint-Timothée et de la Pointe-du-Buisson sur une longueur d'environ 337 m. L'empiètement dans le milieu hydrique est considérable et représente le principal enjeu du projet.

L'initiateur évalue à 49 M\$ le montant nécessaire pour la réfection de la digue de la centrale des Cèdres.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPMI en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- la Direction des lieux contaminés;
- la Direction de la sécurité des barrages;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. *Réfection de la digue de la centrale des Cèdres – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 - Rapport principal*, par Hydro-Québec Production, janvier 2017, 246 pages et 3 cartes;
- HYDRO-QUÉBEC. *Réfection de la digue de la centrale des Cèdres – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 - Annexes*, par Hydro-Québec Production, janvier 2017, 192 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Réfection de la digue de la centrale des Cèdres – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et aux commentaires du ministère du*

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hydro-Québec Production, août 2017, 85 pages et 4 annexes;

- Lettre de M^{me} Natalie Nicole, d'Hydro-Québec, à M^{me} Isabelle Nault, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 28 septembre 2017, concernant la transmission d'un complément d'information à l'étude d'impact, 1 page et 2 pièces jointes :
 - Réponses aux questions 64 et 65 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 - AECOM. *Réfection de la digue de la centrale des Cèdres – Étude de potentiel archéologique*, par Aecom, décembre 2016, 38 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de février 2016. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Isabelle Nault, Biologiste, M. Sc Eau
Coordonnatrice – Projets de barrage et de centrale énergétique
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels